Titre : **FERRE THEOPHILE** **ELU DE LA COMMUNE** **1871**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Elus de la Commune**
Auteur : **Abbé VIDIEU** **Vicaire à Saint-Roch**	Origine : **Bibliothèque personnelle**
Référence : **HISTOIRE DE LA COMMUNE DE PARIS EN 1871** **Librairie E. DENTU Paris** **1876** ***Et Wikipédia***	Transcripteur : **Marie-France ROBELIN** Date : **Novembre 2008**

Ancestramil

Marie France ROBELIN
Novembre 2008

Théophile FERRE (né à Paris le 6 mai 1846 - mort exécuté à Satory près de Versailles en novembre 1871), est un élu de la Commune de Paris.

Il était d'une taille à peu près minuscule, et il avait la figure presque couverte d'une barbe et de favoris, d'où émergeaient deux verres de binocles abritant deux prunelles du noir le plus foncé. Il s'était révélé lors de la manifestation **BAUDIN**. Au milieu du recueillement des assistants, on entendit tout à coup pousser des cris de « Vive la République : la Convention aux Tuileries ! La Raison à Notre-Dame ! » Et l'on vit que l'auteur de ces intempestives déclamations, c'était le nain **FERRE**, juché sur un monument voisin de la tombe. On le retrouva depuis dans les réunions publiques, où il récolta plus de jours de condamnations que d'applaudissements. Ses discours n'étaient que des appels à la violence pour la restauration de l'institution de 93 ; l'injure, y surabondait toujours. Lors du procès de Blois, il ne voulut ni défenseur, ni témoins à décharge.
Il insulta les témoins qui se présentèrent et essaya de se défendre lui-même, mais avec un tel luxe d'injures qu'on fut obligé de lui retirer la parole et même et le faire sortir de la salle des séances. Cet être vipérin, qui, à l'exemple de **MARAT**, dont il avait fait son modèle, avait parfois des accès de rage épileptique, qui le syncopaient, dit, après son acquittement prononcé faute de preuves, une phrase sinistre, à laquelle on ne fit pas attention, mais qui devait être tristement prophétique. Ses amis l'entouraient et le félicitaient : Ils m'ont acquitté, leur cria **FERRE** ; quand nous serons les plus forts, nous fusillerons. » Cette parole est authentique et on sait qu'il l'a tenue.

Après la proclamation de la République, le 4 septembre 1870, il collabore à *La Patrie en danger* journal **d'Auguste BLANQUI**. Membre du 152e bataillon de la Garde nationale (Montmartre), il est délégué au Comité central républicain des Vingt arrondissements. Il dirige la défense des canons de la Garde nationale qui sert de prétexte au soulèvement du 18 mars 1871 et propose de marcher immédiatement sur Versailles où se trouvent l'Assemblée Nationale et le gouvernement **THIERS**.

Le 26 mars, il est élu au Conseil de la Commune par le XVIIIème arrondissement. Il siège à la commission de Sûreté générale, dont il démissionne le 24 avril, mais est immédiatement réélu.

Le 1er mai, il est nommé substitut du procureur de la Commune et le 13 mai délégué à la Sûreté générale.
Il vote pour la création du Comité de Salut Public.

Le 24 mai**,** il donne son consentement pour l'exécution des otages, parmi lesquels se trouve l'archevêque de Paris **Georges DARBOY**. Lors de son procès pour avoir participé à la Commune, on veut lui faire également endosser la responsabilité de l'ordre d'incendie du ministère des Finances, ce qui se révèle inexact. Au cours de ce procès, **FERRE** refuse de se défendre. Cependant, accablé de calomnies, il rédige une lettre dans laquelle il se défend, mais que le tribunal ne lui permettra pas de lire.
Il est condamné à mort le 2 septembre 1871 et exécuté, en même temps que **Louis ROSSEL** à Satory le 28 novembre, seul des membres du Conseil de la Commune.

Ancestramil